



Compte rendu Commission CVEC Crous 20 juillet 2023



PARTICIPANTS

Membres représentant les étudiants	
Constance BRISSEAU (excusée)	Vice-présidente étudiant du CROUS
Mathéo AURE (excusé)	Elu au CA CROUS
Néfis DJELASSI	Vice-président étudiant de Nantes Université
Adrien MASLET	Vice-président étudiant de l'Université d'Angers
Lucas CHESNOT	Vice-président étudiant de l'Université du Mans

Membres représentant les établissements et les personnalités extérieures	
Laurent BORDET	Vice-président Vie des campus de l'Université d'Angers
Sylvain DURAND	Vice-président formation et vie universitaire de l'Université du Mans
Julie MORÈRE (excusée)	Vice-présidente Vie des campus de Nantes Université
Catherine GUILLAUMÉ (excusée)	Directrice IFSI Cholet, représentante des IFSI
Christophe ROUVRAIS	Directeur de l'École Supérieure angevine informatique et productique (ESAIP) et Vice-Président en charge de la vie étudiante au GIS Angers Loire Campus
Marilyn FABING	Déléguée à la vie du CFA au CNAM Pays de la Loire, représentant les établissements non-affectataires
Isabelle ESNAULT	Directrice Campus Eduservices, représentant les établissements non-affectataires
Rachel HUAULME (excusée)	Directrice de l'ESUP Angers, représentant les établissements non-affectataires

Membres représentant le Crous	
Hervé AMIARD	Directeur général du Crous
Jean-Jacques AUDUREAU	Directeur de la vie étudiante et de l'hébergement
Claire BONNET	Gestionnaire CVEC – DVE
Marie-Lydie AH-YONE (excusée)	Directrice du Pôle hébergement Fresche Blanc Nantes
Pauline BASLÉ (excusée)	Responsable du service culturel
Sophie FLEURY (excusée)	Conseillère technique - Responsable du service social par intérim
Valérie GENNEVEE	Directrice des sites Angers-Laval-Le Mans
Alexandre HELIGON (excusé)	Responsable du service communication
Delphine JOURDAINE (excusée)	Directrice du Pôle hébergement Le Mans
Xavier PORCHERET	Directeur de la restauration

1. POINT FINANCIER DES CREDITS CVEC

RECETTES

Quote-part 2018-2019	1 069 438 €
Quote-part 2019-2020	1 124 348 €
Quote-part 2020-2021	1 159 890 €
Quote-part 2021-2022	1 221 152 €
Quote-part 2022-2023	1 344 448 €
Total des crédits ouverts	5 919 276 €

DEPENSES

Commission 2019 (1 commission)	831 299 €
Commissions 2020 (3 commissions)	1 374 562 €
Commissions 2021 (2 commissions)	1 090 880 €
Commission 2022 (3 commissions)	1 679 507 €
Commission 2023 (2 commissions)	1 185 554 €
Abandon projets-diminution de dépenses (compte tenu des dernières régularisations des projets antérieurs)	- 530 809 €
Total des dépenses engagées au 7 juin 2023	5 630 993 €
Crédits disponibles au 20 juillet 2023	288 283 €

Depuis la mise en place de la CVEC, onze commissions CVEC ont été organisées au sein du Crous de Nantes. Au total, ce sont 501 projets qui ont été financés sur les 759 projets présentés.

2. ETUDE ET VALIDATION DES PROJETS

2.1. Nombre de dossiers déposés

13 projets sont présentés lors de cette commission exceptionnelle du 20 juillet 2023 dédiée à l'étude des demandes de financement CVEC déposées par les associations étudiantes. Pour rappel, l'étude de ces demandes avait été ajournée lors de la précédente commission.

Pour rappel, un cofinancement de l'établissement bénéficiaire dont dépend une association étudiante est nécessaire. Désormais, lors des prochaines commissions, sans participation financière de l'établissement bénéficiaire du produit de la CVEC, les associations étudiantes concernées seront invitées à revoir leur montage financier afin que le projet soit étudié en commission.

Le montant total des dossiers déposés représente 602 608,32 € et la part Crous sollicitée 152 443,25 €.

Associations étudiantes	Nombre de projets	Montant des projets	Part Crous Sollicitée
Cop1 Solidarités Etudiantes	1	144 300 €	20 000 €
Assos'Kipik	1	246,55 €	246,55 €
BDE Proj'eide	1	3847,70 €	3 847,70 €
ISMANS Kart Cross	1	8 700 €	2 000 €
Association Sportive Centrale Nantes	1	49 349 €	15 349 €
Association Sportive des Beaux-Arts	1	1 200 €	600 €
BDA ESSCA Angers	1	232 000 €	80 000 €
BDE Centrale Nantes	1	3 417,52 €	350 €
BDS ESSCA Angers	2	47 447,55 €	19 000 €
HOZ	1	81 350 €	5 000 €
Team Voile Centrale Nantes	2	30 750 €	6 050 €
Total	13	602 608,32 €	152 443,25 €

2.2. Répartition des crédits disponibles

a) Avis émis en séance

La commission s'est prononcée sur chacun des projets à la suite des échanges en séance.

La commission a validé 11 projets pour un montant total de 34 849,25 € selon la répartition indiquée dans le tableau ci-après.

La programmation des 11 projets financés par la quote-part de la CVEC du Crous pour un montant total de 34 849,25 € sera présentée au conseil d'administration du Crous du mois de décembre 2023 pour approbation.

Associations étudiantes	Nombre de projets	Montant demandé
Assos'Kipik	1	246,55 €
BDE Proj'eide	1	3 847,70 €
ISMANS Kart Cross	1	2 000 €
Association Sportive Centrale Nantes	1	8 000 €
Association Sportive des Beaux-Arts	1	600 €
BDE Centrale Nantes	1	350 €
BDS ESSCA Angers	2	11 030 €
HOZ	1	5 000 €
Team Voile Centrale Nantes	2	3775 €
Total	11	34 849,25 €

b) Explication des avis négatifs ou de la réduction du montant demandé émis en séance

Sont mentionnées ci-après les principales raisons ayant conduit à refuser le financement de certains projets, sans que cela remette en cause leur pertinence par ailleurs.

Sont mentionnées ci-après les raisons qui ont conduit à réduire la somme accordée par rapport à la somme demandée :

- **Association Sportive Centrale Nantes :** Projet « Intercentrale 2023 ». Le montant demandé par rapport au nombre d'étudiants concernés par le projet a suscité des débats au sein de la séance. Les membres ont décidé d'octroyer une subvention à hauteur de 8000 € qui équivaut à celle attribuée par l'établissement.
- **BDS ESSCA Angers :** Projet « WIUC 2023 ». La différence entre le montant de la participation financière de l'établissement et celui demandé en commission CVEC CROUS était trop importante. La subvention accordée est donc ramenée à 6 030€.
- **Team Voile Centrale Nantes :** Projet « Défi Hippocampe – 2^{ème} édition ». Pour rappel, un cofinancement de l'établissement bénéficiaire dont dépend l'association étudiante est nécessaire. La subvention demandée a été divisée de moitié.

Cas particulier :

- **BDE Centrale Nantes :** En raison du faible montant demandé, les membres ont émis exceptionnellement un avis favorable à la somme demandée. Toutefois, comme indiqué ci-dessus, un cofinancement de l'établissement bénéficiaire dont dépend l'association étudiante est nécessaire.

Rejets pour motifs spécifiques :

- **Cop1 Solidarités Etudiantes :** L'association perçoit d'ores et déjà des subventions publiques importantes concernant la réalisation du projet. A ce stade, les membres de la commission ne

souhaitent pas répondre favorablement à la demande de l'association, l'Etat participant déjà à cette action. En cas de disparition des subventions publiques actuellement reçues, le projet pourra être de nouveau présenté. De plus, la distribution des denrées alimentaires et autres produits est effectuée sans conditions de ressources, à ce jour. Ceci interpelle les membres de la commission sur la notion de précarité étudiante objet du projet présenté et le public visé.

- **BDA ESSCA Angers :** Les membres de la commission ont été informés que l'établissement ne participait finalement pas au financement du projet. Les membres trouvent le projet ambitieux mais le niveau des prestations et les montants afférents sont trop importants pour la réalisation d'une première édition. Le choix de la salle est également contesté. A ce stade, les membres de la commission ne souhaitent pas répondre favorablement à la demande de l'association.

3. REMARQUES ET DECISIONS

3.1. Commission de régulation

a) Etude des projets déposés par les établissements non bénéficiaires

Le solde disponible reporté à la prochaine commission de régulation est d'un montant de 253 433,85 €. La commission de régulation sera dédiée aux projets qui n'ont pu être étudiés lors de la commission du 7 juin 2023, faute de crédits suffisants. Cette commission concernera uniquement les projets suivants et déposés par les établissements non bénéficiaires :

Etablissements non bénéficiaires	Nombre de projets	Montant demandé
CESI de St Nazaire	3	6 602,70 €
Compagnie de Formation	2	6 387,25 €
ESPL	3	88 681,52 €
ISME	1	6 840 €
Total	9	108 511,47 €

Dans le respect des crédits distribués selon la quote-part établie pour chaque catégorie d'établissement au sein des commissions CVEC CROUS, les crédits restants et disponibles pour les établissements non bénéficiaires au titre de l'année 2023 s'élèvent à **58 755.31 €**.

b) Répartition des crédits CVEC au titre de l'année 2024 et définition des critères d'examen des autres porteurs

En raison de l'augmentation des demandes de financement déposées par d'autres porteurs que les établissements non bénéficiaires, bénéficiaires et le CROUS, la répartition des crédits CVEC au titre de l'année 2024 doit être révisée. La commission d'octobre aura ainsi également pour objectif de **redéfinir la répartition des crédits disponibles** au titre de l'année 2024. Trois propositions ont été présentées lors de la commission CVEC du 20 juillet 2023. Elles seront discutées en octobre.

Répartition crédits établissements 2024				
	Etablissements non bénéficiaires	Etablissements bénéficiaires	CROUS	Autres porteurs (dont associations étudiantes)
Proposition 1	30 %	30 %	30 %	10 %
Proposition 2	30 %	35 %	30 %	5 %
Proposition 3	30 %	40 %	30 %	Prélevée sur la quote-part correspondante

D'autre part, une réflexion sera portée sur l'examen des dossiers déposés par les autres porteurs :

- Un montant plafond doit-il être appliqué et si oui, à quelle hauteur ?
- Quelle est la part du cofinancement d'un établissement bénéficiaire pour un projet CVEC déposé par l'une de ses associations étudiantes ?

4. CALENDRIER 2024

Le calendrier au titre de l'année scolaire 2023/2024 ainsi que le nouvel appel à projets seront désormais disponible sur le site du CROUS de Nantes à partir du lien suivant :

<https://www.crous-nantes.fr/le-crous/le-crous-de-nantes-pays-de-loire-au-service-des-etudiants/le-crous-de-nantes-pays-de-la-loire-accompagne-vos-projets-cvec/>

Commission CVEC	Date limite de dépôt
Mardi 6 février 2024	22 décembre 2023
Mardi 4 juin 2024	12 avril 2024
Jeudi 17 octobre 2024	

Les demandes de financement des autres porteurs pourront être transmises à compter de fin octobre 2023 dès que la commission CVEC CROUS aura défini les critères d'examen des demandes de financement.

5. APPEL A CANDIDATURE

A la suite du départ de M. Le Mestre, directeur de l'IDRAC de Nantes et représentant les établissements non bénéficiaires, une place est à pourvoir au sein de la commission CVEC CROUS. Les candidatures sont à transmettre à l'adresse: projets.cvec@crous-nantes.fr

PROCHAINE COMMISSION CVEC : JEUDI 12 OCTOBRE 2023 9H30

ANNEXE

- Synthèse et récapitulatif des avis rendus par la commission CVEC du Crous du 20 juillet 2023.

Signé électroniquement par : Hervé Amiard
Le Directeur Général
Date de signature : 21/07/2023
Qualité : Direction générale
Hervé AMIARD